



# Plan municipal fortes chaleurs et canicule



## SOMMAIRE :

LES PRINCIPES DU PLAN MUNICIPAL FORTES CHALEURS ET CANICULE.....	3
ACTIONS DU PLAN MUNICIPAL FORTES CHALEURS ET CANICULE.....	10
Axe 1 : Coordonner l'action.....	10
Axe 2 : Aménager et favoriser l'accès à la fraîcheur dans l'espace public.....	11
Axe 3 : Proposer et maintenir des bâtiments publics rafraîchis.....	12
Axe 4 : Agir pour le grand public.....	13
Axe 5 : Agir pour les personnes âgées.....	14
Axe 6 : Agir pour l'enfance et la petite enfance.....	16
Axe 7 : Agir pour le public à la rue ou en situation précaire.....	17
Axe 8 : Agir pour les agent-es.....	18

# LES PRINCIPES DU PLAN MUNICIPAL FORTES CHALEURS ET CANICULE

Les projections climatiques indiquent une augmentation de l'intensité et de la fréquence des vagues de chaleur pour les prochaines décennies.

Face à ce constat, la Ville de Grenoble a engagé depuis de nombreuses années déjà, une réflexion pour lutter contre le dérèglement climatique et adapter son territoire à la nouvelle donne climatique : le Plan Municipal de Santé (2016), le Plan Air-Energie-Climat (2016, 2019 et 2023) et le Plan municipal fortes chaleurs et canicule (2019 remis à jour en 2023) proposent des actions qui gagnent en portée de par leur convergence vers un objectif commun de préservation de la qualité de vie des habitants et de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

Le Plan municipal fortes chaleurs et canicule pose les bases d'une bonne gestion de la période estivale pour protéger les habitants : la chaleur ayant un impact fort et rapide sur la santé, notamment celle des plus vulnérables.

Plusieurs publics cibles à protéger lors d'une vague de chaleur sont identifiés et en particulier : **les personnes âgées, l'enfance et la petite enfance, le public de la rue ou en situation précaire, les agents de la collectivité ; Le grand public est également une cible en termes de communication des messages de prévention.**

En parallèle, la Ville de Grenoble intègre dans ses projets cette nouvelle donne climatique : renforcement de la présence de l'eau sur l'espace public, végétalisation des espaces publics, des toitures et des façades, déminéralisation des sols, équipements à l'intérieur et à l'extérieur des écoles, rénovations et constructions neuves intégrant le confort thermique d'été, aménagement de quartiers favorables à la santé, amélioration des connaissances à travers des études sur le phénomène d'îlot de chaleur urbain et par des mesures de températures dans les bâtiments et sur l'espace public...

## 1. L'objectif du Plan municipal fortes chaleurs et canicule

**Ce plan vise à identifier les actions pouvant être mises en œuvre par la Ville et le CCAS pour diminuer les risques des fortes chaleurs pour la santé des habitants. Il s'agit de diminuer les vulnérabilités en amont, et d'organiser les mesures de gestion de crise lorsque le phénomène survient.**

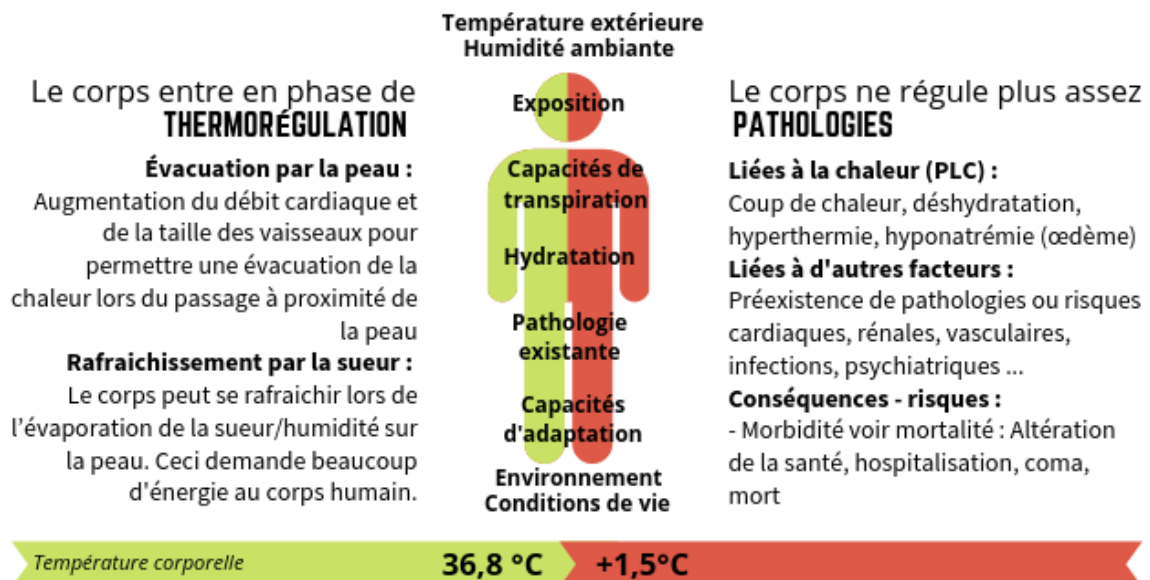
Le Plan municipal fortes chaleurs et canicule est composé de 8 axes :

- Axe 1 : Coordonner l'action
- Axe 2 : Aménager et favoriser l'accès à la fraîcheur dans l'espace public
- Axe 3 : Proposer et maintenir des bâtiments publics rafraîchis
- Axe 4 : Agir pour le grand public
- Axe 5 : Agir pour les personnes âgées
- Axe 6 : Agir pour l'enfance et la petite enfance
- Axe 7 : Agir pour le public de la rue ou en situation précaire
- Axe 8 : Agir pour les agent-es

Les actions à mettre en œuvre lors des canicules sont cohérentes avec les niveaux d’alerte du plan national canicule et du plan départemental canicule :

<b>NIVEAU 1</b> Veille saisonnnière	<b>1<sup>er</sup> juin au 15 septembre</b> Déclenchement automatique Les températures sont estivales sans être inhabituelles.
<b>NIVEAU 2</b> Avertissement chaleur	<b>VIGILANCE JAUNE MÉTÉO FRANCE</b> La chaleur est intense pendant moins de 3 jours ou une canicule est attendue.
<b>NIVEAU 3</b> Alerte canicule	<b>VIGILANCE ORANGE MÉTÉO FRANCE</b> Les seuils de canicule sont atteints : 19°C la nuit et 34°C le jour pendant au moins 3 jours consécutifs, pour le département de l’Isère. <b>Déclenchement par le Préfet</b>
<b>NIVEAU 4</b> Mobilisation maximale	<b>VIGILANCE ROUGE MÉTÉO FRANCE</b> Canicule exceptionnelle (intensité, durée, nombreux territoires concernés) avec effets collatéraux (sécheresse, approvisionnement en eau/électricité, saturation des hôpitaux, incendies...) <b>Déclenchement par le Premier ministre</b>

## 2. Les risques des fortes chaleurs sur la santé



### 3. Populations vulnérables à la chaleur

L'effet de la chaleur sur l'organisme est immédiat et survient dès les premières augmentations de température (niveau vigilance météorologique jaune) : les impacts de la chaleur sur la santé des populations ne se limitent pas aux phénomènes extrêmes.

Les effets sanitaires se manifestent en première instance chez certaines populations qui sont plus vulnérables à la chaleur. Il s'agit :

<b>Personnes fragiles</b> : personnes dont l'état de santé ou l'âge les rend plus à risque	<b>Personnes surexposées</b> : personnes dont les conditions de vie ou de travail, le comportement ou l'environnement les rend plus à risques
<ul style="list-style-type: none"><li>- Personnes âgées de plus de 65 ans</li><li>- Enfants en bas âges (moins de 6 ans)</li><li>- Personnes atteintes de maladies chroniques</li><li>- Personnes en situation de handicap</li><li>- Personnes prenant certains médicaments qui peuvent majorer les effets de la chaleur ou gêner l'adaptation de l'organisme.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Personnes vivant dans des logements mal isolés ou en milieu urbain dense exposé au phénomène d'îlot de chaleur urbain</li><li>- Personnes isolées</li><li>- Travailleurs exposés à la chaleur, à l'extérieur ou dans une ambiance chaude à l'intérieur</li><li>- Sportifs dont les efforts intenses et prolongés les rendent vulnérables à la chaleur (inclusif événements sportifs)</li><li>- Personnes précaires, sans abri, vivant en squat ou campement</li></ul>

Bien que les populations vulnérables soient les premières concernées dès la survenue d'un pic de chaleur, plus l'intensité de la chaleur va augmenter, plus la taille et les catégories de populations impactées vont s'accroître : tous, y compris les jeunes et les adultes en bonne santé peuvent alors être concernés.

#### 4. Le rôle du Maire lors des vagues de chaleur (d'après : Ministère de l'intérieur, faire face aux vagues de chaleur avec votre plan municipal de sauvegarde, juin 2021)

Veille saisonnnière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer ses services de l'entrée en période de veille saisonnière et les mobiliser.</li> <li>- Communiquer sur la possibilité de s'inscrire sur le registre communal des personnes fragiles isolées.</li> <li>- Mettre à disposition des populations les localisations des espaces verts, points d'eau potable, lieux climatisés ou rafraîchis ; diffuser les recommandations sanitaires.</li> <li>- Identifier les locaux rafraîchis permettant l'accueil de la population en cas de nécessité.</li> <li>- Identifier les manifestations, évènements sportifs se déroulant sur la commune et étudier avec les organisateurs l'opportunité de report ou d'annulation en cas de vigilance orange ou rouge.</li> </ul>
Vigilance jaune	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signaler au préfet toute situation anormale liée à la chaleur.</li> <li>- S'assurer de la mobilisation de l'ensemble des services municipaux et des associations pour faire face à une éventuelle vigilance orange ou rouge.</li> </ul>
Vigilance orange	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Activer le plan communal de sauvegarde et si nécessaire, activer une cellule de veille.</li> <li>- Relayer auprès de la population les messages de recommandations et d'informations diffusés par les services préfectoraux.</li> <li>- Informer le préfet de toute difficulté</li> <li>- Activer le registre communal des personnes fragiles isolées</li> </ul>
Vigilance rouge	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire appel à l'ensemble des ressources mobilisables pour mettre en œuvre des actions de prévention pour lutter contre la chaleur.</li> <li>- Faire monter en puissance le plan communal de sauvegarde</li> <li>- Relayer auprès de la population les messages de recommandations et d'informations diffusés par les services préfectoraux.</li> <li>- Faire part à la préfecture de toutes situations entraînant une rupture des capacités de la commune.</li> </ul>

#### 5. La gouvernance

Les différentes approches d'adaptation, de prévention et d'urgence demandent une nouvelle forme de gouvernance transversale favorisant l'émergence d'espaces de dialogue pérennes dans lesquels s'organisent le pilotage, le suivi et l'amélioration continue des actions.

L'enjeu des fortes chaleurs s'intègre ainsi progressivement dans les champs d'interventions de nombreuses directions de la Ville et du CCAS : éducation jeunesse, petite enfance, immobilier municipal, alimentation, nature et cadre de vie, ressources humaines, santé publique et environnementale, prévention des risques professionnels, personnes âgées, lutte contre la pauvreté et la précarité, communication interne et externe, prévention et gestion des risques ...

La démarche est pilotée par la direction alimentation, nature et cadre de vie, dans le cadre du Plan climat en lien avec la direction de la santé.

## 6. Le comité de pilotage : suivi et évaluation de la démarche

Le plan municipal fortes chaleurs et canicule a vocation à être révisé régulièrement sur le modèle des Plans Canicule National et Départemental ; le comité de pilotage se réunit pour le bilan de l'été passé et la définition des actions prioritaires de l'année suivante. L'avancée des actions et les résultats obtenus sont suivis par cette instance.

Le processus évaluatif, permet de maintenir le lien entre les services municipaux mobilisés, de réactualiser les objectifs et les actions au regard des nouvelles connaissances acquises ou retours d'expérience, et le cas échéant, de faire les arbitrages.

Le comité de pilotage intègre la dimension transversale du sujet « fortes chaleurs et canicule » et s'appuie en particulier sur les représentants suivants :

### ***Elu.e.s :***

- Adjoint Santé
- Adjoint Action Sociale
- Adjoint Risques, prospective et résilience territoriale
- Adjoint Espaces publics, nature en ville, biodiversité et fraîcheur
- Adjointe Urbanisme
- Adjoint Personnel, immobilier municipal
- Adjointe Écoles
- Adjointe Sports
- Adjointe Ainé.es
- Adjointe cultures
- Conseillère municipale déléguée Petite enfance
- Conseillère municipale déléguée Restauration municipale
- Conseillère municipale déléguée Grande précarité
- Un représentant des élu.e.s de secteur

### ***Directions et services côté Ville de Grenoble :***

- Direction Générale
- Direction Alimentation nature et cadre de vie (DANCC)
- Direction de l'Immobilier Municipal (DIM)
- Direction Éducation et Jeunesse (DEJ)
- Direction Santé Publique et Environnementale (DSPE)
- Direction gestion et prévention des risques (DGPR)
- Direction des Affaires Culturelles (DAC)
- Direction des Sports (DS)
- Direction Communication
- Direction événementiel
- Direction des Ressources Humaines
- Service Prévention des Risques professionnels
- Cabinet du Maire

### ***Directions et services côté CCAS :***

- Direction de l'Action Sociale Petite Enfance (DASPE)
- Direction de la Communication, de l'Information Documentaire et Partenariats (DCIDP)
- Direction d'Action Sociale Lutte Contre La Pauvreté et la Précarité (DASLCP)
- Direction des Ressources Humaines-Pôle Bien-Être (PBE)
- Direction Accueil et Accompagnement Social Des Personnes Âgées (DAASPA)
- Direction Autonomie et Veille Sociale (DAVS)
- Direction Dépendance Et Soins (DDS)

## 7. Des groupes de travail technique

La gouvernance doit permettre de créer des temps de réflexion collective permettant de faire évoluer les pratiques et les champs d'actions ; pour cela, des groupes de travail thématiques sont mis en place afin de mettre en lien les directions concernées autour d'actions concrètes. Les thématiques de travail de ces instances de réflexion varieront en fonction des objectifs fixés chaque année.

## 8. La cellule de veille

Par ailleurs, lors du déclenchement d'un épisode de canicule, la cellule de veille composée par la direction prévention des risques (Direction générale, cabinet du Maire, services et élu.es concerné.es) se réunit autant que de besoin et s'organise pour que la circulation des informations et la mise en œuvre des actions soient coordonnées.

## 9. Un projet ouvert sur l'extérieur

Le partage du projet avec les institutions, acteurs locaux, Département et Région, chercheurs, universitaires et citoyens fait partie des leviers de la coordination, favorable à l'expérimentation et à l'innovation.

## 10. Approche financière du Plan municipal fortes chaleurs et canicule

Chaque direction impliquée dans la mise en œuvre du plan décline les objectifs et les actions dans sa programmation budgétaire ; les principales lignes budgétaires qui contribuent, au sens large, en investissement ou en fonctionnement au plan fortes chaleurs et canicule sont les suivantes :

- Enveloppe travaux de la DEJ
- Pôle eau : valorisation et entretien du patrimoine existant (fontaines, points d'eau potable, toilettes publiques...)
- Nature en ville : végétalisation, plantation d'arbres, déminéralisation, entretiens des parcs et jardins
- Immobilier municipal : rénovation intégrant le confort thermique d'été et nouvelles constructions (groupes scolaires)
- Supports de communication
- Temps de coordination et temps de travail opérationnel dans les directions



## Grille de lecture du plan d'action

Chaque axe se compose d'actions détaillées de la manière suivante :

X. Nom de l'objectif opérationnel	Calendrier	Porteur	Niveau
X.Y Nom de l'action à mettre en place	<p>État d'avancement des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Annuel</b> : Réalisé et à remettre en place chaque année</li> <li>- Ou <b>indication de l'année</b> prévisionnelle de réalisation</li> </ul>	<p>-</p> <p>Service(s) porteur(s) de l'action</p>	<p><b>P = Action de préparation</b>, à mettre en œuvre à court et moyen terme</p> <p><b>N1, N2, N3, N4 = Niveaux de déclenchement des actions</b> à mettre en œuvre lors des alertes de veille, de vagues de chaleur ou de canicule</p>

## ACTIONS DU PLAN MUNICIPAL FORTES CHALEURS ET CANICULE

### Axe 1 : Coordonner l'action

- Garantir la mise en œuvre, la diffusion et la mise à jour du plan et son adéquation avec le plan départemental et national
- Sécuriser les processus
- Optimiser la coordination des services autour du projet et de la saison estivale

1. Garantir la cohérence avec les autres plans et politiques locales		Calendrier	Porteur	Niveau
1.1	Créer du lien et de la cohérence avec le Plan air-énergie-climat et le Plan municipal de santé	Annuel	DANCC DSPE	P
1.2	Partager la démarche avec le Département, la Région, l'ARS, les institutions, les universitaires... (diffusion du plan, organisation de temps d'échanges)	Annuel	DANCC	P
1.3	Répondre aux obligations du Maire inscrites dans les Plans canicule National et Départemental	Annuel	DANCC	P

2. Garantir le pilotage du Plan municipal canicule		Calendrier	Porteur	Niveau
2.1	Identifier un référent dédié, responsable de la coordination, de l'actualisation du plan et de sa mise en œuvre	Annuel	DANCC	P
2.2	<b>Constituer une cellule de veille municipale avec les représentants des services en charge d'actions.</b>	Réalisé	DANCC	P
2.3	Créer des groupes de travail thématiques : RH, enfance, personnes âgées... pour faire vivre le plan d'actions et expérimenter	Annuel	DANCC	P
2.4	Développer des partenariats et la participation des acteurs locaux dans le projet (institutionnels, professionnels, associatifs, universitaires ...) pour répondre aux objectifs et innover	Annuel	Directions DANCC	P
2.5	Optimiser les liens et organiser l'échange d'informations avec la préfecture et l'ARS	Annuel	DGPR DANCC	P

3. Garantir la mise en œuvre opérationnelle et le suivi		Calendrier	Porteur	Niveau
3.1	Créer et mettre à jour des outils et procédures opérationnels à transmettre aux services intégrant un listing d'actions par niveaux d'alertes (note de service)	Annuel	DANCC	P
3.2	Diffuser et suivre le plan d'actions auprès des porteurs durant la période de vigilance	Annuel	DG Ville- CCAS Directions DANCC	N1
3.3	Coordonner la communication « fortes chaleurs, canicule » avec la communication « pic de pollution » et « protection contre les UV »	Annuel	DANCC DGPR Comm	N1
3.4	Informier à chaque changement de niveau « canicule » les porteurs d'actions, l'encadrement, les établissements Ville et CCAS.	Annuel	DGPR DANCC	N2, N3
3.5	Partager les actualités internes entre services opérationnels au sein de la Ville et du CCAS (Ex. : mailing quotidien)	Annuel	DANCC	N3
3.6	Réunir la cellule de veille autant que nécessaire	Annuel	DANCC DPGR	N3

## Axe 2 : Aménager et favoriser l'accès à la fraîcheur dans l'espace public

- Identifier les vulnérabilités et les besoins d'apports de fraîcheur en ville
- Développer le potentiel « fraîcheur » de la ville
- Développer l'accès aux îlots et activités de fraîcheur du territoire
- Permettre aux habitants de participer et de faire remonter leurs besoins

4. Développer la connaissance du fonctionnement « thermique » de la ville		Calendrier	Porteur	Niveau
4.1	Sur la base des connaissances acquises lors de l'étude « îlot de chaleur urbain grenoblois », faire un diagnostic des vulnérabilités à la chaleur (typologie de logements, accessibilité à la fraîcheur, publics sensibles...) ; distinguer confort thermique de journée et chaleur nocturne	2023-2024	DANCC	P
4.2	Expérimenter des outils de participation des habitants : contribution au diagnostic, identification de leurs besoins : balades thermiques, outils numériques d'expression (lien avec la Turbine)	2023-2024	DANCC	P
4.3	Faire connaître au public le résultat des études pilotées par la Ville	Annuel	DANCC	P

5. L'eau qui rafraîchit		Calendrier	Porteur	Niveau
5.1	Suivre, développer et mettre à jour la stratégie « eau sur l'espace public » (dont points d'eau potable) en prenant en compte les objectifs d'économie de cette ressource	Annuel	Pôle eau	P
5.2	Planifier la réparation et l'adaptation des équipements eau en intégrant leur potentiel rafraîchissant	Annuel	Pôle eau	P

6. Créer et favoriser l'accès à la fraîcheur		Calendrier	Porteur	Niveau
6.1	Identifier dans les différents secteurs de la ville les aménagements fraîcheurs possibles à installation ou fonctionnement temporaire (Ex. : ombrières, brumisation ...) : étude de faisabilité, coûts, déploiement	Annuel	Pôle eau	P
6.2	<b>Identifier et faire connaître les points et itinéraires fraîcheur à travers la ville</b>	Annuel	DANCC	P
6.3	Créer des évènements et espaces d'activités rafraîchissants : été Oh Parc, activité canoë, la plage de Grenoble...	Annuel	DCE	P, N1
6.4	Renforcer et faire connaître les sorties montagne, lac, canoë organisées par les services et leurs partenaires	2020	DANCC	N1
6.5	Réfléchir à l'ouverture nocturne des parcs urbains (Marliave, Valérien Perrin, les Dauphins)	Annuel	DANCC	N3
6.6	Valoriser les dossiers du budget participatif qui contribuent à l'objectif « fraîcheur en ville »	Annuel	DAT	P

En parallèle, la Ville de Grenoble intègre le sujet de l'adaptation au changement climatique dans les projets d'aménagement, en vue de lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain : végétalisation de l'espace public et privé, déminéralisation des sols, choix des matériaux selon leur albédo, présence de l'eau...

### Axe 3 : Proposer et maintenir des bâtiments publics rafraîchis

- Favoriser l'accès aux lieux les plus frais en période d'alerte canicule pour le grand public et les publics sensibles
- Sécuriser les procédures permettant d'assurer le rafraîchissement dans les établissements sensibles

7. Diagnostic de confort d'été des bâtiments Ville et CCAS hébergeant des publics sensibles		Calendrier	Porteur	Niveau
7.1	Identifier et expérimenter des solutions passives/actives ou des aménagements temporaires efficaces sur les bâtiments identifiés comme prioritaires en incluant leur environnement extérieur immédiat (Ex. : crèches, écoles, cours de récréation, MDH, ...)	Annuel	DIM	P
7.2	Établir un budget prévisionnel pluriannuel pour déployer les solutions retenues	Annuel	DIM	P

8. Assurer l'accès à des pièces à température maîtrisée dans les bâtiments publics ciblés par la réglementation		Calendrier	Porteur	Niveau
8.1	Coordonner et réaliser la révision du matériel rafraîchissant dans les bâtiments accueillant du public sensible (personnes âgées, petite enfance)	Annuel	DIM PE, PA	P
8.2	<b>Tenir une liste à jour des pièces à température maîtrisée à diffuser à la Préfecture sur demande</b>	Annuel	DIM DANCC	N3-N4
8.3	Coordonner et mettre en œuvre les mesures d'urgence en cas de panne en période estivale (procédures de réparation et installation climatisation, gestion des stocks d'urgence, suivi des demandes...)	Annuel	DIM	P, N3, N4

9. Adapter les lieux d'accueil du grand public lors des périodes de fortes chaleurs		Calendrier	Porteur	Niveau
9.1	Identifier les lieux d'accueil à température maîtrisée pouvant être utilisés sur le territoire (Ex : CCAS, HDV, MDH, musées, bibliothèques...)	Annuel	Ville CCAS DAT	P
9.2	Ajuster les horaires d'ouverture et/ou la gratuité d'accès aux structures municipales et aux bâtiments de partenaires qui bénéficient de pièces à température maîtrisée : Bibliothèques, Musées...	Annuel	DAC	N3
9.3	Expérimenter de nouveaux horaires pour les établissements sportifs (amplitude horaire des piscines...)	Annuel	Service des Sports	N3

En parallèle, la Ville de Grenoble prend en compte le confort thermique d'été dans la rénovation du patrimoine municipal et les nouvelles constructions (Schéma directeur immobilier).

#### Axe 4 : Agir pour le grand public

- Développer la culture du risque pour les personnes sensibles et le grand public
- Assurer une diffusion efficace et variée des informations à la population
- Donner de la visibilité aux solutions fraîcheurs du territoire

10. Coordonner les actions de communication		Calendrier	Porteur	Niveau
10.1	Réunir un groupe de travail associant les différents services/acteurs de la prévention	Annuel	Comm DANCC DSPE	P
10.2	Élaborer un plan de communication de prévention et d'alerte fortes chaleurs et canicule.	Annuel	S.Comm	P

11. Où trouver la fraîcheur ?		Calendrier	Porteur	Niveau
11.1	<b>Mettre à jour et éditer la « carte des points de fraîcheur » (points d'eau potable, parcs, lieux d'accueils rafraîchis, bons gestes...)</b>	Annuel	DANCC Comm	P
11.2	Identifier et valoriser les activités d'été permettant de se rafraîchir : site internet, réseaux sociaux...	Annuel	S.Comm	N1

12. Créer une communication de prévention		Calendrier	Porteur	Niveau
12.1	Afficher la communication nationale créée par Santé publique France dans les lieux accueillant du public et du public sensible	Annuel	DANCC	P, N1
12.2	Déclinaison opérationnelle du plan de communication : diversifier les sources d'information (numérique et papier), s'appuyer sur les relais pour une large diffusion, créer des messages par cible (grand public, personnes âgées, enfants, public de la rue, sportifs...)	Annuel	Comm	P, N1
12.3	Créer des goodies, support de communication et utiles pour se rafraîchir : éventails, vaporisateurs...	Annuel	DANCC Comm	P

13. Créer une communication d'alerte en cas de canicule		Calendrier	Porteur	Niveau
13.1	Créer des outils de communication mutualisés « Pic de pollution et fortes Chaleurs » pour des messages plus efficaces en cas d'alertes simultanées	Réalisé	DANCC DPGR	P
13.2	Créer des messages et des visuels permettant d'informer sur les niveaux d'alerte et du nécessaire redoublement de vigilance pour les différents publics	Réalisé	DANCC Comm	P
13.3	Diversifier les supports de diffusion de l'information : Réseaux sociaux Ville-CCAS, page d'actualité, écran d'accueil pour toucher les différents publics	Annuel	Comm	P
13.4	Coordonner la transmission d'information des déclenchements d'alerte auprès des acteurs de la communication et des services relais (Service d'aides à domicile, MDH, Crèches...) pour une diffusion efficace	Annuel	DANCC Comm PGR	P, N2, N3

14. Mesures d'urgence en période d'alerte		Calendrier	Porteur	Niveau
14.1	<b>Organiser sur demande de la préfecture l'accueil du public dans les pièces à température maîtrisée</b>	Annuel	DPGR DANCC	P, N3/N4

## Axe 5 : Agir pour les personnes âgées

- Réduire les risques pour les personnes âgées et/ou isolées
- Développer les savoirs faire et innover dans les pratiques
- Développer une culture du risque et de l'entre-aide

15. Coordonner les actions avec les acteurs du territoire		Calendrier	Porteur	Niveau
15.1	<b>Assurer l'opérationnalité du Plan Bleu : mettre à jour et garantir les obligations réglementaires</b> (accès à des pièces rafraîchies, sécuriser le lien médical en cas d'urgence dans les établissements, renforcer les actions avec des partenaires locaux...)	Annuel	DASPA	P
15.2	Développer les échanges et la coordination entre les acteurs ayant des missions similaires autour du public « personnes âgées » (Département, associations, corps d'urgence et médicaux, ...)	Annuel	DASPA	P

16. S'adapter aux besoins du public et faire évoluer les pratiques		Calendrier	Porteur	Niveau
16.1	Élaborer et diffuser un document synthétisant les bonnes pratiques existantes des équipes soignantes, des animateurs de la veille sociale...	Annuel	DASPA	P, N1
16.2	Adapter l'alimentation (légère et hydratante) pendant la période estivale	Annuel	DASPA	P, N1
16.3	Mettre en place des formations auprès des agents en contact avec le public pour permettre d'échanger sur les pratiques et s'adapter aux vécus	Annuel	DASPA	P

17. Créer une communication adaptée au public		Calendrier	Porteur	Niveau
17.1	Créer des supports de prévention avec des messages spécifiques pour les personnes âgées : bons gestes, signes d'alerte, numéros d'urgence ; diversifier les réseaux de distribution	Annuel	DASPA Comm	P
17.2	Mettre à jour annuellement la liste de diffusion des partenaires médicaux et associatifs	Annuel	DAASPA	P

18. Lutter contre l'isolement des personnes âgées		Calendrier	Porteur	Niveau
18.1	Organiser le renforcement du rôle de veille sociale active de la restauration à domicile et les services d'aides à domicile du CCAS	Annuel	DASPA	P, N3
18.2	Lancer une réflexion stratégique sur la lutte contre l'isolement pendant les périodes de fortes chaleurs et canicule	2023-2024	DASPA	P

19. Gestion du registre des Personnes Fragiles et numéro d'urgence		Calendrier	Porteur	Niveau
19.1	Mettre à jour et diffuser les procédures de gestion des outils d'urgence (coordination, déclenchement, suivi...)	Annuel	DAASPA DPGR	P
19.2	Renforcer les partenariats autour de l'action d'urgence (SSPA, Croix rouge, pompiers...)	2021	DASPA	P
19.3	<b>Informé sur la possibilité de s'inscrire sur le registre des personnes fragiles isolées</b>	Annuel	DASPA	P, N1
19.4	<b>Déclencher l'automate d'appel et assurer la coordination et le suivi des appels et des visites</b>	Annuel	DASPA	N3/N4

## Axe 6 : Agir pour l'enfance et la petite enfance

- Réduire les risques pour les enfants et leurs familles
- Développer une culture du risque pour l'enfant
- Développer les savoirs faire et innover dans les pratiques et l'organisation des temps scolaires, péri-scolaires et de loisirs

20. Coordonner les actions avec les acteurs du territoire		Calendrier	Porteur	Niveau
20.1	Réunir un groupe de travail avec les services et acteurs liés à l'encadrement des enfants	Annuel	DEJ DASPE DSPE DANCC	P
20.2	Créer des procédures de suivi et de remontée des informations entre terrain, services, parents, acteurs locaux (Ex : ARS) ...	Annuel	DASPE DEJ DSPE	P

21. S'adapter aux besoins du public et faire évoluer les pratiques		Calendrier	Porteur	Niveau
21.1	Mettre à jour et enrichir la « fiche pratique à l'attention des établissements recevant des enfants »	Annuel	DEJ DASPE	P, N1
21.2	Consolider le développement des menus « chaud-froid »	Annuel	DASPE DEJ Cuisine Centrale	P, N3
21.3	Poursuivre le soutien à la démarche « Eduquer dehors » pour en assurer la généralisation	Annuel	DEJ	P
21.4	Mettre en place des formations auprès des agents en contact avec le public pour échanger sur les pratiques et s'adapter aux vécus : usage des fours, des sèche-linge, manger dehors...	Annuel	DEJ CCAS	P

22. Améliorer le confort d'été des enfants		Calendrier	Porteur	Niveau
22.1	<b>Mettre à jour et diffuser les procédures d'urgence pour la petite enfance en cas d'alerte canicule prolongée</b>	Annuel	DASPE DIM	P, N1
22.2	Étudier et expérimenter des alternatives de rafraîchissement dans les espaces de vie via des solutions passives dans le bâti et les cours d'écoles : présence de l'eau, végétalisation, revêtement, ventilation...	2023-2024	DASPE DEJ DIM pôle eau	P, N1
22.3	Etablir un budget prévisionnel pluriannuel pour déployer les solutions retenues	Annuel	DASPE DEJ DIM	P

23. Créer une communication adaptée au public		Calendrier	Porteur	Niveau
23.1	Créer et diffuser une communication spécifique destinée aux familles (lieux fréquentés l'été, accueils de loisirs, relais...)	Annuel	DASPE DEJ Comm	P, N3

24. Mesures d'urgence en période d'alerte		Calendrier	Porteur	Niveau
24.1	Créer du lien, renforcer l'information auprès des directions d'écoles et des parents sur les mesures mises en place et à mettre en place	2020	DEJ	P, N3



## Axe 7 : Agir pour le public à la rue ou en situation précaire

- Réduire les risques et les situations de souffrances
- Favoriser l'accès à la fraîcheur et à l'eau potable
- Développer une culture du risque et de l'entre-aide

25. Coordonner les actions avec les acteurs du territoire		Calendrier	Porteur	Niveau
25.1	Participer à la coordination des actions de terrain avec le Collectif des Associations de bénévoles luttant contre l'exclusion et la précarité	Annuel	DASLPP	P, N2, N3
25.2	Intensifier la coordination et les échanges avec les services du département	2023-2024	DASLPP DECV	P

26. S'adapter aux besoins du public et faire évoluer les pratiques		Calendrier	Porteur	Niveau
26.1	Développer une stratégie d'accès aux douches municipales pour permettre au public de la rue de se rafraîchir	2023-2024	DSPE	P
26.2	Travailler sur des possibilités d'aménagement pour l'été et le rafraîchissement dans les établissements CCAS, en particulier pour les chalets du Rondeau	2023-2024	DASLPP	P

27. Créer une communication adaptée au public		Calendrier	Porteur	Niveau
27.1	Mettre à jour et diffuser "où trouver de l'aide cet été ?" reprenant points d'accueil, points d'eau potable, toilettes publiques... Diversifier les supports, diversifier les réseaux de distribution	Annuel	DCIDP	P, N3

28. Mesures d'urgence en période d'alerte		Calendrier	Porteur	Niveaux
28.1	<b>Mettre en place les procédures d'urgence : distribution d'eau, ouverture d'accueils les week-end, visites et maraudes, ...</b>	Annuel	DASLPP	N3
28.2	Adapter les horaires d'ouverture des douches municipales lors des déclenchements de seuil canicule	2020	DSPE	N3
28.3	Diffuser l'information sur les bons gestes et solutions de secours	Annuel	DDIDP DASLPP	N3

## Axe 8 : Agir pour les agent-es

- Réduire les risques et les situations de souffrances
- Développer une culture du risque et de l'entre-aide

29. Coordonner les actions du bien vivre estival		Calendrier	Porteur	Niveau
29.1	Réunir un groupe de travail commun CCAS-Ville impliquant : RH, PRP, Pôle Bien Être, communication interne, DANCC, DSPE...	Annuel	PRP PBE	P

30. Connaître et s'adapter aux besoins des agents		Calendrier	Porteur	Niveau
30.1	<b>Élaborer un plan de prévention en réponse aux risques identifiés et identification d'actions en période de crise.</b>	Annuel	PRP PBE	P
30.2	Identifier et tester des aménagements de postes, des solutions passives/actives dans les locaux, des « kits de fraîcheur », des vêtements de travail adaptés...	Annuel	PRP PBE DIM DANCC	P
30.3	Penser de nouvelles modalités d'accueil du public pour le bien-être des usagers et des agents (horaires d'ouverture...)	2020	RH DAT	P

31. Créer une communication de prévention adaptée au public		Calendrier	Porteur	Niveau
31.1	<b>Créer une communication de prévention interne pour les agents (travail de terrain et en intérieur)</b>	Annuel	PRP PBE	P, N1
31.2	Diversifier les supports d'information et les réseaux de diffusion : papier, numérique (intranet), relais volontaires dans les services, chefs de services...	Annuel	Comm interne PRP PBE DECV	P, N3
31.3	Mettre en place un système d'information auprès de l'encadrement pour diffuser les solutions d'aménagement de postes et d'amélioration des conditions de travail en période de fortes chaleurs.	Annuel	RH PRP	P, N3

32. Mesures d'urgence en période d'alerte		Calendrier	Porteur	Niveau
32.1	<b>Mettre en place les procédures et actions d'urgence identifiées : adaptation des horaires, télétravail, déplacement des postes de travail...</b>	Annuel	PBE PRP	N3
32.2	<b>Diffuser la communication de vigilance et d'alerte canicule auprès des agents et chefs de services</b>	Annuel	S.Comm interne PBE RH	N3